

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE DANS LE SECTEUR FINANCIER



1 jour

CONFORMITÉ À LA LOI SAPIN II

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte l'actualité réglementaire, jurisprudentielle et sectorielle sur le sujet.

INTRODUCTION À LA LOI SAPIN II

- › Les objectifs poursuivis par la loi Sapin II
- › Contexte international avec le FCPA et le UK Bribery Act
- › Les risques et sanctions encourus en cas de corruption et de non-conformité aux obligations de la loi Sapin II
- › Rôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA)

DÉFINITIONS ET ILLUSTRATIONS DE SITUATIONS D'ATTEINTES À LA PROBITÉ : DERNIÈRES LIGNES DIRECTRICES DE L'AFA

- › Corruption
- › Trafic d'influence
- › Conflit d'intérêts
- › Cadeaux et invitations

Cas pratique : reconnaître des situations de corruption, de trafic d'influence et de conflit d'intérêts

LES OBLIGATIONS À RESPECTER DANS LE CADRE DE LA LOI SAPIN II

- › Un code de conduite
 - › Un dispositif d'alerte interne
- Cas pratique : mises en pratique des obligations à respecter dans le cadre de Sapin II
- › Une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence

Cas pratique : construction d'une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence

- › Des procédures d'évaluation de l'intégrité des tiers : cas récents de manquements constatés dans les grands groupes
- › Des procédures de contrôles comptables
- › Un dispositif de formation
- › Un régime disciplinaire
- › Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre

Mises en situation de corruption et de trafic d'influence : les comportements à adopter
Test de validation des acquis

- › Analyse de procédures de conformité existantes (à partir de modèles anonymisés)

OBJECTIFS

Identifier les risques de corruption et de trafic d'influence pour les organismes financiers. Respecter les obligations dans le cadre de la loi Sapin II.
S'approprier le dispositif de conformité anticorruption.
Réaliser une cartographie des risques en évaluant les relations avec les tierces parties.
Tenir compte des attentes de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une réponse à l'obligation de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs et de formation renforcée obligatoire pour les collaborateurs les plus exposés au risque de corruption et de trafic d'influence
Un formation opérationnelle s'appuyant sur des retours d'expérience et des cas pratiques
Typologies de cas issus des rapports d'activité de l'AFA

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services juridiques, commerciaux, achats, gestion, ressources humaines, parrainage, sponsorings et mécénats, responsables de contrôles et audits internes, compliance officers, avocats, consultants, Risk managers

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 085 € HT - Réf : BAN-CORU

Validité : 30 juin 2026

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse ou à distance :
le 10 mars 2026
le 25 juin 2026
le 3 novembre 2026

Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :
.....

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal [][][][][][] Ville

Téléphone

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe)

Prénom

E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal [][][][][][]

Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

| | |
|---|------|
| Fait à : | Le : |
| Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » : | |
| La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv | |